

MISE A JOUR 02.11.2020

PERSONNEL DE SOINS (**Professionnels de la santé et du bien-être (médecine préventive, curative, aide et soins à domicile, ...) et leurs services de soutien administratifs, de nettoyage, de logistique et tout autre service de soutien • Services publics fédéraux de la Justice, Défense, Police, services de secours (pompiers, protection civile) • Domaine de la salubrité publique • Politique d'asile et d'immigration • Industries productrices de consommables médicaux, les médicaments et produits de santé nécessaires • Secteur de l'aide à la jeunesse • Professionnels des écoles et des milieux de la petite enfance (pour permettre aux secteurs qui précèdent la continuité de leurs activités) • Aidants proches*)

Les lignes directrices pour les professionnels de santé après un contact à haut risque ou un test positif ont été clarifiées :

Après un contact à haut risque avec un cas confirmé (pour plus de détails, [voir la procédure contact](#)) :

- Si la personne reste asymptomatique, un test peut être effectué le cinquième jour ; si le résultat est négatif, le travail peut être repris après 7 jours de quarantaine.
- Dans des cas exceptionnels, un contact à haut risque asymptomatique peut continuer à travailler afin de garantir la continuité des soins. Cette exception ne s'applique qu'au personnel asymptomatique sans ou avec un résultat de test négatif.

Après un **test positif** chez un professionnel de santé **asymptomatique** (pour plus de détails, voir [la procédure généralistes](#) ou la [procédure hôpitaux](#)) :

- Exceptionnellement, mais uniquement si toutes les autres mesures visant à faire face à une éventuelle pénurie de personnel ont déjà été prises, la personne peut être invitée à travailler. Un certain nombre de conditions doivent alors être remplies.
 - En outre, le déploiement de personnel asymptomatique COVID-positif pendant la période d'isolement n'est JAMAIS autorisé dans les circonstances suivantes :
- Le résultat du test montre une charge virale élevée/une faible valeur de ct (≤ 25)
 - Un membre du personnel a été testé positif à l'aide d'un test antigène rapide
 - Le membre du personnel se sent anxieux/inconfortable face à cette requête
 - L'agent est affecté à un service non-COVID

FICHE PRATIQUE A PROPOS DES TESTS

Ces changements sont détaillés dans la [procédure contacts](#) ainsi que la [procédure pour les médecins généralistes](#) et [hôpitaux](#). Les [indications de testing](#) ont également été mises à jour. Toutes les modifications sont surlignées en jaune dans le texte.

Les versions les plus récentes de tous ces documents sont disponibles sur [le site internet de Sciensano](#).

MISE A JOUR 20.10.2020

- **Les contacts à haut risque asymptomatiques et les voyageurs en provenance des zones rouges** (qui ont été classées comme "à haut risque" par le formulaire d'auto-évaluation) **ne sont temporairement plus testés, et ce jusqu'au 15/11/2020.**
- Par conséquent, la **quarantaine** ne peut pas être terminée en toute sécurité après 7 jours et **la durée standard est portée à 10 jours.**
- Il existe une **exception pour le personnel de santé**, qui peut toujours être testé le cinquième jour et, en cas de résultat négatif, peut mettre fin à la quarantaine après sept jours.
- Toute personne (contact à haut risque ou non) qui développe des symptômes possibles de COVID-19 doit être testée.

MISE A JOUR 16 OCTOBRE 2020

1- CES TESTS PEUVENT ETRE REALISES

- **Soit en consultation sur RDV au cabinet.**

Il vous sera demandé d'attendre à l'extérieur afin d'éviter le contact avec les autres patients en salle d'attente. Le médecin vous appellera sur votre téléphone portable pour vous prévenir lorsqu'il est prêt à vous recevoir.

- **Soit dans un laboratoire.**
- **Soit dans un centre de testing.**

En Wallonie : carte des centres de testing : <https://covid.aviq.be/fr/testing-particuliers#je-cherche-un-centre-de-test>

A Bruxelles : carte des centres de testing : <https://coronavirus.brussels/index.php/ou-se-faire-tester-a-bruxelles/>

FICHE PRATIQUE A PROPOS DES TESTS

2- QUAND FAIRE UN TEST ?

- **le plus vite possible si vous avez des symptômes**
- **à partir du 5^e jour après un contact à haut risque et testé positif** (avec une personne symptomatique, de 2 jours avant ses symptômes jusqu'à 7 jours après le début de ses symptômes ou avec une personne dont on vous annonce qu'elle a été dépistée positive).

RAPPEL : DANS CES 2 SITUATIONS

!/\ Mise en quarantaine jusqu'à obtention des résultats (environ 2-3 jours, variable selon les laboratoires).

***En cas de résultat positif** : quarantaine de 7 jours à partir du jour du test ou à partir du premier jour des symptômes et reprise possible des activités le 8^e jour si et seulement s'il n'y a plus de température depuis 3 jours et amélioration importante de tous les symptômes respiratoires.*

*Reprise avec gestes barrières stricts et évitement de tous les contacts **encore 7 jours***

- **avant un départ à l'étranger**

Aucune prescription médicale n'est nécessaire. Ce frottis est à réaliser maximum 48-72h avant votre départ, vérifiez les exigences gouvernementales du pays dans lequel vous vous rendez sur le site <https://diplomatie.belgium.be/fr>

Les frais (environ 47 euros) sont **non-remboursables** par votre mutuelle.

- **au retour d'une région dite zone rouge**

Vous trouverez la liste des zones rouges/oranges/vertes sur <https://diplomatie.belgium.be/fr>. Notez que tout pays hors-Europe est considéré comme une zone rouge

Pour tout voyage à l'étranger dans **une zone rouge d'une durée de plus de 48h**, veillez à remplir le formulaire en ligne ci-dessous. Il en va de même pour un voyage plus court dont le retour a été effectué en AVION ou en BATEAU.

<https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form>

Vous recevrez ensuite un code par sms vous permettant de réaliser votre frottis.

FICHE PRATIQUE A PROPOS DES TESTS

RAPPEL : dans ce cas, **!!** Une **quarantaine de 7 jours est OBLIGATOIRE + test au 5ème jour** au retour d'une zone rouge si votre auto-évaluation est considérée comme à "haut risque". Si vous avez besoin d'un certificat de quarantaine, veuillez prendre un rendez-vous téléphonique

Ci-dessous, arbre décisionnel d'un retour de l'étranger :

